

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Novembre 2017

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Retrait des substances actives

Dérogations 120 jours sur les PPAM

Extensions d'usages sur les PPAM

Retrait d'usages sur les PPAM

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives

hydroxy-8-quinoléine (CAS 148-24-3)

Règlement confirmant les conditions d'approbation de la substance active en ce qui concerne l'inscription de la substance active «hydroxy-8-quinoléine» dans la liste de substances dont on envisage la substitution (décision du 13 novembre 2017)

[>> Lien](#)

Non-approbation des substances actives

iprodione (CAS 36734-19-7)

Non-approbation de la substance active iprodione (décision du 14 novembre 2017)
Délai de grâce accordé par les états membres expirant au plus tard le : 05/06/2018

[>> Lien](#)

Approbation des substances de base

bière

Approbation de la substance de base bière (décision du 14 novembre 2017)
Utilisations de la substance de base dans la lutte contre les escargots et les limaces.

[>> Lien](#)

poudre de graines de moutarde

Approbation de la substance de base poudre de graines de moutarde (décision du 13 novembre 2017)

Utilisations de la substance de base comme fongicide.

[>> Lien](#)

Non-approbation des substances de base

***Achillea millefolium* L.**

Non-approbation de l'*Achillea millefolium* en tant que substance de base.
Décision du 10 novembre 2017

[>> Lien](#)

Extrait de paprika (capsanthine, capsorubine E 160 c)

Non-approbation de l'extrait de paprika en tant que substance de base.
Décision du 13 novembre 2017

[>> Lien](#)

Sorbate de potassium

Non-approbation du sorbate de potassium en tant que substance de base.
Décision du 13 novembre 2017

[>> Lien](#)

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Règlement 2017/2069

Les substances actives listées ci-dessous voient leur période d'approbation prolongées :

- penoxsulame : jusqu'au 31 juillet 2023
- proquinazide : jusqu'au 31 juillet 2022
- métalaxyl : jusqu'au 30 juin 2023
- flonicamide : jusqu'au 31 août 2023

[>> Lien](#)



EVALUATIONS DE RISQUE DES SUBSTANCES ACTIVES

Evaluations de risque des substances actives

Bacillus pumilus souche QST 2808 (US EPA code : 006485)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de Bacillus pumilus souche QST 2808 (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



RETRAIT DES SUBSTANCES ACTIVES

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



DEROGATIONS 120 JOURS SUR LES PPAM

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



EXTENSIONS D'USAGES SUR LES PPAM

BONALAN [benfluraline]

Fines herbes * Désherbage				
Uniquement sur : persil				
6 L/ha	1 application(s)/an	DAR F (pré-semis)	ZNT aqua : 50 m (dont DVP 5 m)	ZNT plantes non cibles : 5 m
PPAMC * Désherbage				
Uniquement sur : cranson, pyrèthre de Dalmatie, souci officinal, matricaire, persil				
6 L/ha	1 application(s)/an	DAR F (pré-semis)	ZNT aqua : 20 m (dont DVP 20 m)	ZNT plantes non cibles : 5 m
PPAMC * Désherbage				
Uniquement sur : pissenlit (feuilles), mélilot officinal				
5 L/ha	1 application(s)/an	DAR F (pré-semis)	ZNT aqua : 20 m (dont DVP 20 m)	ZNT plantes non cibles : 5 m
Laitue * Désherbage				
Culture rattachée : roquette				
6 L/ha	1 application(s)/an	DAR F (pré-semis)	ZNT aqua : 50 m (dont DVP 5 m)	ZNT plantes non cibles : 5 m

>> [Voir la décision de l'ANSES](#)

>> [Consulter e-phy – BONALAN](#)

ROXY 800 EC [prosofocarb]

Renouvellement de l'homologation sur :

PPAMC * Désherbage				
Uniquement sur : persil				
3 L/ha	1 application(s)/an	DAR : 75 jours	ZNT aqua : 20 m (dont DVP 20 m)	ZNT plantes non cibles : 20 m
PPAMC * Désherbage				
Uniquement sur : pyrèthre de Dalmatie				
5 L/ha	1 application(s)/an	DAR : -	ZNT aqua : 20 m (dont DVP 20 m)	ZNT plantes non cibles : 20 m

>> [Voir la décision de l'ANSES](#)

>> [Consulter e-phy – Roxy 800 EC](#)



RETRAIT D'USAGES SUR LES PPAM

BASTA F1 [glufosinate ammonium]

Suite au réexamen de BASTA F1, seul produit à base de glufosinate ammonium autorisé en France, l'Anses a retiré l'AMM du produit pour une raison de risque pour la santé humaine (substance classée reprotoxique présumée).

			Délai accordé pour la vente et la distribution :	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks :
Traitements généraux * Désherbage * Cult. Installées				
			24 janvier 2018	24 octobre 2018
Traitements généraux * Désherbage * Zones Cult. Avt Plantat.				
			24 janvier 2018	24 octobre 2018

>> [Voir la décision de l'ANSES](#)

>> [Consulter e-phy – Basta F1](#)



LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS

Evaluations des LMR existantes

Liste de substances actives ne nécessitant pas de révision de LMR (articles 12)

Streptomyces K 61 (formerly *Streptomyces griseoviridis*)

Urea

Paraffin oil (CAS 8042-47-5)

Paraffin oil (CAS 64742-46-7), paraffin oil (CAS 72623-86-0) and paraffin oil (CAS 97862-82-3)

FEN 560 (also called fenugreek or fenugreek seed powder)

Candida oleophila strain O

Terpenoid blend QRD 460

>> [Lien](#)

pyridaben (CAS 96489-71-3) – Article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active insecticide pyridaben ont été évaluées par l'EFSA.

>> [Lien](#)

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

folpet (CAS 133-07-3)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active folpet sur pommes et poires.

>> [Lien](#)

propamocarbe (CAS 24579-73-5)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active propamocarbe sur cardes/feuilles de bettes.

[>> Lien](#)



REGLEMENTATIONS DIVERSES

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



SECURITE APPLICATEUR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



DIVERS

Biocontrôle - Note de service DGAL/SDQSPV/2017-826 du 18-10-2017

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[>> Lien](#)

MatPhyto (Acta)

Ce site présente sous forme de base de données une compilation de l'ensemble des Index phytosanitaires de l'Acta depuis 1961 ; notamment l'ensemble des pesticides présents dans ces index et l'évolution de leurs usages.

[>> Lien](#)

